

adopté

SÉNAT

le 16 avril 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

*ratifiant le décret n° 63-1162 du 23 novembre 1963
relatif au prélèvement perçu à l'importation
d'œufs en coquilles destinés à la consommation.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté, sans modification, le projet
de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la
teneur suit :*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 686, 763 et In-8° 164.

Sénat : 136 et 146 (1963-1964).

Article unique.

Est ratifié le décret n° 63-1162, du 23 novembre 1963, relatif au prélèvement perçu à l'importation d'œufs en coquilles destinés à la consommation.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 avril 1964.

Le Président,

Signé : JOZEAU-MARIGNÉ.

Nota. — Voir le document annexé au n° 686 (Assemblée Nationale, 2^e législature).